

# Ohé Psylone (Ohé Prométhée / Cap Emploi 38)

## Qui est concerné ?

Nécessité de Notification MDPH

Structure spécialisée dans l'accueil d'un certain public :  
Personnes en situation de handicap

## Domaines d'activités principaux

Accompagnement  
Emploi, formation et insertion professionnelle

## Coordonnées

<https://www.op38.eu/nos-missions/ohé-psylone/>

## Présentation

Ohé Psylone est un dispositif d'Ohé Prométhée (Cap Emploi 38) qui s'adresse spécifiquement aux personnes en situation de handicap psychique. Les Cap Emploi sont des organismes publics en charge de l'accompagnement et la construction de parcours pour des publics qui nécessitent un accompagnement spécialisé et renforcé compte tenu de leur handicap (qui doit être reconnu par la MDPH). Ils accompagnent également les employeurs dans leurs problématiques de recrutement et de maintien dans/en emploi. En Isère, Cap Emploi 38 s'appelle Ohé Prométhée et dispose de plusieurs dispositifs, dont Ohé Psylone. La reconnaissance du handicap psychique comme handicap principal est nécessaire pour pouvoir bénéficier du dispositif Ohé Psylone.

## Objectifs & Missions

Une psychologue clinicienne et une déléguée à l'insertion étudient la faisabilité d'un parcours d'insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail pour des personnes connaissant un handicap psychique.

L'accompagnement Ohé Psylone tient compte de la situation de la personne par rapport à l'emploi et au handicap, et préconise des actions à mettre en œuvre en vue de construire le parcours le mieux adapté et le plus cohérent.

Ohé Psylone propose une évaluation globale :

- Sociale
- Freins éventuels à l'insertion (logement, ressources financières, situation personnelle, environnement familial...)
- Psychologique
- Conséquences du handicap, stabilisation des troubles, prise en charge thérapeutique
- Personnelle
- Comportement, capacité d'intégration, capacité à communiquer, motivation, autonomie, mobilisation

Le but de cette évaluation est d'obtenir une vision globale de la personne, au regard de son parcours, sa pathologie, son environnement social et familial, ses capacités intellectuelles, psychiques et relationnelles et de ses compétences professionnelles.

Public bénéficiaire :

- Demandeurs d'emploi
- Domicilié en Isère
- Bénéficiaire de la loi de 2005
- Ayant un handicap psychique reconnu comme handicap principal par la CDAPH
- Personnes autonomes dans le cadre de leurs soins (suivi psychiatrique obligatoire, observance du traitement)
- Stabilisé socialement (capacité à se mobiliser et à s'intégrer dans un processus d'insertion)

- Et se situant dans une démarche motivée et volontaire d'accès ou de retour à l'emploi.

---

[Signaler une erreur](#) >